

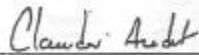


**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT (suite)**

**Réfection de la route 132**

En conséquence, il est proposé par Charles Guérette, appuyé de Sylvie Arsenault de recommander au ministère des Transports du Québec de retenir la *variante centre* pour la réfection de la route 132 dans le secteur Oak Bay.

Copie conforme faite le 18 février 2002



Claude Audet, directeur général



# Pointe-à-la-Croix

*À la croisée des chemins!*

## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

### ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 1997

ÉTAIENT PRÉSENTS: Madeleine Labrie      Gemma Bossé  
Patrick Ferguson      Alain Bérubé  
Michel Roy

sous la présidence du maire Jacques Young

#### TRAVAUX ROUTE 132

**ATTENDU QUE** le Ministère des transports du Québec envisage d'effectuer la pose d'une couche d'usure sur la portion de la route 132 dans la partie est de la municipalité;

**ATTENDU QUE** ce tronçon de route représente un risque élevé pour les usagers; que de multiples accidents tragiques entraînant blessures graves et décès, ont été causés non pas par l'état de la chaussée, mais par la présence d'éléments non sécuritaires de cette section de la route 132;

**ATTENDU QUE** cette portion de route a fait l'objet de multiples demandes de réfection complète par les intervenants locaux et régionaux;

**ATTENDU QUE** le ministère des transport par la voix de ses fonctionnaires et ministres, "a reconnu la nécessité de la réfection de la route 132 dans le secteur d'Oak Bay afin, principalement, d'y éliminer les éléments non sécuritaires et d'améliorer son tracé pour assurer la sécurité des usagers et la fluidité de la circulation" (Ministre délégué Gaston Blackburn juillet 1994 - repris en partie par le Ministre Jacques Léonard octobre 1994);

**ATTENDU QUE** la municipalité considère inacceptable de dépenser les deniers publics en effectuant des travaux qui dans le présent contexte, sont non justifiés;

.../2

**TRAVAUX ROUTE 132** (suite)

**ATTENDU QUE** le Gouvernement du Québec favorise le consensus avec les municipalités et dans sa philosophie de décentralisation mise sur le partenariat avec les municipalités pour s'assurer d'un développement durable des collectivités;

**DE CES FAITS**, la municipalité de Pointe-à-la-Croix exprime son total désaccord sur les priorités déterminées par les fonctionnaires hors région du ministère des transports du Québec et demande une intervention immédiate du ministre des transports du Québec Monsieur Jacques Brassard afin de faire appliquer la règle du bon sens en assurant que ce tronçon de la route 132 soit priorisé dans les travaux de réfection à court terme de la dite route; et que les sommes prévues pour l'application inutile d'une couche de surface sur cette partie de la route 132 soient affectées à la réfection de la couche d'enrobé bitumineux sur le boulevard Interprovincial, principale porte d'entrée en Gaspésie, investissement plus sensé et plus justifiable.

**Copie conforme faite le 8 avril 1997**

Par: Claude Audet  
Claude Audet, secrétaire-trésorier

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
OU  
COPIE DE RÉSOLUTION

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE D'AVIGNON

À la session ordinaire du Conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté d'Avignon, tenue le 09 août 1994 à 19 h et à laquelle étaient présents:

M. Renad Flourde, Préfet

et les maires suivants:

M. Vianney Arseneault, L'Ascension-de-Patapédia  
Mme Jacqueline B. Beaulieu, Matapédia  
M. Bertrand Berger, Escuminac  
M. Vital Caissy, St-Oner  
M. Isidore Charest, St-André-de-Restigouche  
M. Marc Gagné, Maria  
M. Alexandre Gallant, St-Alexis-de-Matapédia  
M. Hermal Gallant, St-François d'Assise  
M. Denis Henry, Carleton  
M. Bertrand Labilloy, Représentant de Nouvelle  
M. Wayne Nicol, Ristigouche Sud-Est  
M. Jacques Young, Pointe-à-la-Croix

RÉSOLUTION 106-94 CONCERNANT LA ROUTE 132

CONSIDÉRANT que le 12 avril 1994, la M.R.C. d'Avignon a adopté la résolution 055-94 concernant l'état de la route 132 et des correctifs à y apporter;

CONSIDÉRANT que le 1<sup>er</sup> août dernier, le ministre délégué aux Transports M. Gaston Blackburn, répondait à la résolution 055-94 de la M.R.C. d'Avignon;

CONSIDÉRANT que l'essentiel de la lettre, bien que pertinent, ne porte pas sur le contenu de la résolution 055-94;

CONSIDÉRANT que concernant cette lettre, il y a lieu d'apporter les précisions suivantes:

- 1) QUE le Gouvernement du Québec s'était engagé à procéder à la réfection de la route 132 entre Oak Bay et Nouvelle, à chaque année, sans interruption, jusqu'à l'élimination complète des passages à niveau;
- 2) QUE cet engagement a été annoncé et réitéré à plusieurs reprises, notamment:
  - Août 1987 - Ministre M. Marc Yvan Côté - Communiqué de presse
  - Décembre 1989 - Ministre Yvon Vallières - Lettre à M. Gérard D. Levesque

EB

- Juin 1990 - Ministre Gérard D. Levesque - Communiqué de presse
- Octobre 1992 - Ministre Gérard D. Levesque - Conférence de presse
- Octobre 1993 - Ministre Gérard D. Levesque - Inauguration du tronçon à Pointe-à-la-Garde.

**EN CONSEQUENCE:**

Il est PROPOSÉ par: M. Bertrand Berger  
 APPUYÉ par: M. Jacques Young  
 et résolu

QUE la M.R.C. d'Avignon dénonce le fait que le discours de la lettre du 1<sup>er</sup> août 1994 s'éloigne de l'engagement officiel du Gouvernement concernant la réfection de la route 132.

**Original:** Ministre délégué aux Transports  
**C.C.i.** Député provincial de Bonaventure

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Par *Gilbert Bernatchez* / *Gilbert Bernatchez*

Le 17<sup>ème</sup> jour du mois de août 1994

Copie de Résolution

Municipalité de

POINTE-A-LA-CROIX

À la session ordinaire du Conseil de la

Municipalité de Pointe-à-la-Croix

tenue le 6 juin 19 94 et à laquelle étaient présents son honneur

maire M. Jacques Young

et les conseillers suivants:

Michel Roy  
Madeleine Labrie  
Gemma Bossé

Alain Bérubé  
Claude Audet

CONSIDERANT QUE LE Ministère des Transports, dans l'élaboration de ses plans de réfection de la route 132, prévoit faire un tronçon de 2,8 kilomètres dans Escuminac, et ceci à court terme;

CONSIDERANT QUE depuis nombre d'années, la municipalité de Pointe-à-la-Croix demande de prioriser le secteur Oak Bay, dû aux nombreux accidents mortels rapportés dans ce secteur;

A CES CAUSES IL EST proposé par Michel Roy appuyé par Claude Audet que la municipalité de Pointe-à-la-Croix demande au Ministre des Transports de favoriser le secteur Oak Bay avant celui d'Escuminac.